

## Introduction

Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 10 juin 1814. Vers 14 heures, une « poignée de factieux » – ce sont les mots du préfet – encouragés par quelques cabaretiers, se portèrent « tout à coup » chez les principaux employés de la régie des impôts indirects, avant de se diriger vers le bâtiment abritant les bureaux de cette administration. Profitant des maigres effectifs de la gendarmerie, et du départ, deux jours auparavant, des troupes d'occupation, ces « mauvais sujets », paraît-il connus de la police, pénétrèrent dans l'édifice. Les meubles furent aussitôt brisés. Les registres et les papiers lacérés, avant d'être brûlés. Un rapport évoquait une foule de 300 personnes, parmi lesquelles de très nombreuses femmes.

Le préfet ordonna l'arrestation des principaux instigateurs de l'émeute. Sur une liste de trente noms figuraient ceux de huit cabaretiers ou cabaretières. L'artisanat était bien représenté, avec deux charpentiers, un chapelier, un cordonnier, un charron, un tailleur d'habits et un maréchal-ferrant. Un marchand de volaille et un tambour de la garde nationale étaient également mis en cause. On a du mal à croire qu'il s'agissait, comme le prétendaient les administrateurs du département, de prostituées et de repris de justice.

Le 12 juin, les autorités montaient une vaste opération destinée à arrêter les suspects. Le préfet d'Arbaud-Jouques ne fit pas les choses à moitié : il avait réuni rien moins que 300 soldats d'un régiment d'infanterie, 30 gendarmes à cheval, 20 gendarmes à pied et 80 hommes d'élite de la cohorte urbaine. Il faut dire c'était jour de fête à Tarbes. Les gens de la campagne s'y étaient rendus en masse. Et l'on parlait, en ville, de délivrer les prisonniers, de brûler la maison du maire, d'attenter à la vie des employés des impôts... Il y eut en effet beaucoup de tension dans la journée. Mais la présence des militaires en imposa aux habitants<sup>1</sup>.

La prise d'assaut de l'hôtel des contributions indirectes (ou « droits réunis ») de Tarbes est une molécule dans l'histoire des luttes fiscales en France. Mais il ne s'agit pas d'un événement isolé. Depuis le début du printemps, la contestation des taxes sur les boissons alcoolisées était à peu près générale dans le pays. Ces impôts, particulièrement détestés sous

1. La correspondance relative à cette affaire est conservée dans les liasses F7 9175 et F1a 588 des Archives nationales.

l'Ancien Régime, avaient été abolis par la Constituante, en même temps que la gabelle du sel, les octrois et le monopole du tabac. Quatorze ans plus tard, Napoléon rétablissait les droits sur les vins, les cidres et les poirés. Le coût des campagnes militaires devenait vertigineux, et la taxation de la consommation d'alcool représentait une source de revenus considérable. L'Empereur ne se priva donc pas d'en tirer parti, malgré le mécontentement qu'allait forcément provoquer la restauration d'une fiscalité honnie. Mais la capacité de l'État à réprimer l'insoumission décourageait toute résistance. La solidité apparente du régime était également très dissuasive. Le mécontentement des contribuables ne provoqua par conséquent, dans les dernières années du règne, que des altercations mineures, sporadiques, isolées et sans lendemain.

C'est au moment où Louis XVIII et ses ministres s'emparaient du pouvoir que ce ressentiment antifiscal, longtemps comprimé, se déchaîna. L'insurrection contre les droits réunis fut une révolte de transition politique, comme il y en eut beaucoup d'autres<sup>2</sup>. La désorganisation momentanée des administrations et de l'appareil répressif explique en partie cette coïncidence. Les contribuables saisissaient la possibilité qui leur était offerte de laisser éclater au grand jour une colère qu'ils avaient longtemps refoulée, en raison du coût potentiellement très élevé de l'expression publique de la désobéissance. Il y avait quelque chose de logique, presque de mécanique, dans cette explosion de rage au moment précis où l'Empire s'effondrait. Par ailleurs, l'avènement d'un nouveau souverain, incarnant une légitimité qui se démarquait totalement de celle dont se réclamait Napoléon, faisait espérer un changement radical. Les Français attendaient beaucoup, sur le plan fiscal, de la Restauration. Ils ne tardèrent pas à être déçus : leur fureur fut à la hauteur de leur déconvenue. Les commis furent conspués, moqués, pourchassés, parfois lapidés. Leur matériel de travail, lorsqu'on parvenait à s'en saisir, incendié. Quelque 150 émeutes éclatèrent entre le mois de mai 1814 et la fin de l'été. Ces actes de violence collective, signalés dans une cinquantaine de départements, n'étaient que la manifestation la plus spectaculaire de la lutte engagée contre ces prélèvements : dans des régions en apparence moins agitées, les contribuables refusaient tout simplement d'acquitter l'impôt, dont la perception était dès lors suspendue<sup>3</sup>. Le Gouvernement dut faire appel à l'armée pour comprimer cette rébellion.

On sait qu'aux commencements de la Révolution, des foules en colère s'étaient attaquées à la Ferme générale, cet organisme chargé notamment de la levée des droits sur le vin et de la perception de l'octroi de Paris. La période contemporaine débuta de la même manière : les droits réunis n'étaient en effet que la forme moderne des taxes sur la consommation abolies en 1791.

2. En 1789-1790, après juillet 1830, en 1848.

3. Paris resta à l'écart de ces turbulences : les débitants de boissons de la capitale n'étaient pas soumis aux visites des employés des impôts ; or c'est le rejet de cette procédure d'inspection qui fut la cause principale de la révolte.

L'insurrection de 1814 contre l'impôt des boissons fut l'un des principaux mouvements de protestation populaire du XIX<sup>e</sup> siècle français. Tous les historiens de la Restauration en connaissent l'existence. Mais les ouvrages qui traitent de cette période ne lui consacrent en général que quelques lignes<sup>4</sup>. Contrairement à d'autres épisodes similaires, comme les troubles du recensement de 1841<sup>5</sup>, la résistance à l'impôt des quarante-cinq centimes en 1848-1849<sup>6</sup>, et dans une moindre mesure les émeutes de 1829-1831<sup>7</sup>, cette révolte n'a jamais été étudiée dans sa globalité<sup>8</sup>. On en connaît mal

4. Jean THIRY se contente, en une demi-page, de faire l'éloge du ministre des Finances, inflexible face à la fronde des contribuables (*La Première Restauration. Le gouvernement de Louis XVIII. L'île d'Elbe. Le congrès de Vienne*, Paris, Berger-Levrault, 1941). Bertier de SAUVIGNY ne partage pas cette admiration pour le baron Louis, mais n'en dit pas beaucoup plus sur l'agitation en province (*La Restauration*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1974, p. 84 et 85). Henri HOUSSAYE se contente pratiquement de mentionner en note infrapaginale une liasse de la sous-série F1 renfermant 800 lettres relatives à ces désordres (1815. *La Première Restauration. Le retour de l'île d'Elbe. Les Cent Jours*, Paris, Perrin, 1893, p. 26-27). Yves LE GALLO est tout aussi laconique (*Les Cent-Jours. Essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'île d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo*, Paris, Alcan, 1923, p. 14 et 15). Les synthèses récentes mentionnent à peine cette insurrection. Félix PONTEIL est le seul historien à s'être un peu attardé sur ces événements, dans son tableau de la France provinciale en 1814 (*La chute de Napoléon I<sup>er</sup> et la crise française de 1814-1815*, Paris, Aubier, 1943, p. 110-156). Les hésitations ministérielles et les controverses parlementaires autour du maintien des droits réunis sont étudiées en détail par Michel BRUGUIÈRE dans *La Première Restauration et son budget* (Paris/Genève, Droz, 1969). Mais cet auteur ne s'attarde pas sur les résistances sociales aux taxes sur les boissons.

5. CARON Jean-Claude, *L'été rouge. Chronique de la violence populaire en France, 1841*, Paris, Aubier, 2002; PLOUX François, « Politique, rumeurs et solidarités territoriales dans les résistances au recensement de 1841 », *Les Cahiers d'histoire*, 1999, 42-2, p. 237-266; PONTEIL Félix, « Le ministre des Finances Georges Humann et les émeutes antifiscales en 1841 », *Revue historique*, t. 179, fasc. 2, 1937, p. 311-354.

6. Analyse d'ensemble dans Gossez Rémi, « La résistance à l'impôt : les quarante-cinq centimes », *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, t. XV, 1953, p. 89-131. Approche locale dans : LEVRON Jacques, *Une révolte de contribuables (1848)*, Limoges, Société des journaux et publications du Centre, 1936; DAYEN Daniel, « Ajain-Guéret, 15 juin 1848. Une tragique émeute de contribuables », in *Violences en Limousin à travers les siècles*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998, p. 173-196; CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. 1845-1880*, t. 1, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998, p. 502-509; PLOUX François, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2002, p. 210-223; MORÈRE Philippe, « Le recouvrement des 45 centimes dans l'Ariège (1848-1849) », *La Révolution de 1848 et les révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XXI, n° 105, juillet-août 1924, p. 144-160.

7. GONNET Paul « Esquisse de la crise économique en France de 1827 à 1832 », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 33, 1955, p. 249-292; PLOUX François, *Guerres paysannes en Quercy, op. cit.*, p. 198-210; PILBEAM Pamela, « Violence in Provincial France after the 1830 Revolution », *The English Historical Review*, vol. 91, n° 359, avril 1976, p. 278-297; PRICE Roger D., « Popular Disturbances in the French Provinces after the July Revolution of 1830 », *European Studies Review*, t. I, n° 4, octobre 1971, p. 323-350.

8. Il existe en revanche quelques travaux portant sur une ville ou sur une circonscription administrative. AGULHON Maurice, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des études robespierristes, 1970, p. 441-443; MAUREL Marie-Joseph, « Une page d'histoire bas-alpine. Mouvements insurrectionnels contre les "droits réunis" (1813-1814) », *Annales des Basses-Alpes*, t. XI, 1903-1904, p. 284-297 et 432-443; BLONDEAU Georges, « La mission du général de Nansouty en Bourgogne et dans la XVIII<sup>e</sup> division militaire (avril-juin 1814) », *Annales de Bourgogne*, t. VII, 1935, p. 106-171; ESDOUHARD D'ANISY Paul, « L'échauffourée des Droits réunis à Beaune », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune*, t. 37, 1913, p. 173-197. Il faut encore mentionner l'article que Lisa BOGNALI a consacré à l'opposition populaire aux droits réunis : « À bas les rats! À bas les contributions! Les résistances à l'impôt des boissons dans le département du Puy-de-Dôme au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle (1811-1851) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 48, 2014, p. 125-143.

les caractéristiques. Elle est fréquemment signalée comme une insurrection rurale (ce qu'elle ne fut qu'à la marge), ou paysanne (tandis que seule une minorité d'émeutiers appartenait au monde agricole<sup>9</sup>). Mais elle est parfois tout simplement passée sous silence : comme dans les paragraphes où les auteurs d'une récente *Histoire des mouvements sociaux* débutant précisément en 1814 s'efforcent de justifier le découpage chronologique adopté<sup>10</sup>. Une enquête s'imposait pour corriger cette lacune.

C'est contre les impôts indirects que les foules protestèrent en 1814. Et plus particulièrement contre les taxes sur le commerce et la vente au détail des boissons alcoolisées. La colère des Français était donc très ciblée. La perception des impôts directs fut, il est vrai, fortement perturbée au moment où l'Empire s'effondrait et pendant toute la durée de l'occupation du territoire par les Alliés. Mais sans que le mauvais vouloir des contribuables ne prenne le caractère d'une révolte, même passive<sup>11</sup>. L'opposition à l'impôt des boissons fut quant à elle frontale<sup>12</sup>.

Plus que le principe d'une fiscalité sur le commerce des alcools, ou que la lourdeur des contributions, c'était le mode de perception des taxes qui faisait problème. Il s'agit là d'un point essentiel. Car il amène à relativiser l'importance de la conjoncture économique comme facteur déclenchant des émeutes. Selon les analyses classiques des mouvements sociaux du premier XIX<sup>e</sup> siècle, les classes pauvres se mobilisaient en réaction à la détérioration de leurs conditions d'existence. C'est dans cette paupérisation conjoncturelle que résiderait le principe de toute disposition à la rébellion<sup>13</sup>. Et le déclin des formes traditionnelles de contestation après 1850 a pu être attribué à l'amélioration du niveau de vie moyen. Le désenclavement des campagnes,

9. AGULHON Maurice et al., *Histoire de la France rurale*, t. III, *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1976, p. 46-47. C'est dans le paragraphe de l'*Histoire économique et sociale de la France* consacré aux « mouvements paysans » que les oppositions aux impôts indirects sont mentionnées. Il est toutefois précisé que « l'agitation a pour théâtre le bourg et pour principaux acteurs des artisans plus que des cultivateurs ». BRAUDEL Fernand et LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. III, *L'avènement de l'ère industrielle (1789-années 1880)*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 756.

10. PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2014, p. 17. Les trois pages (61-63) de ce livre qui portent sur les « troubles antifiscaux » ne mentionnent pas non plus les émeutes de la Première Restauration. Il est vrai que le chapitre en question est consacré au monde rural.

11. Sur la difficulté de prélever la taxe foncière sous le Directoire et au début du Consulat : MARION Marcel, *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. IV, *1797-1818. La fin de la Révolution, le Consulat et l'Empire, la libération du territoire*, Paris, Rousseau, 1927, p. 196 et 197. La révolte des « quarante-cinq centimes » fut provoquée par le décret du 16 mars 1848 établissant une taxe supplémentaire de quarante-cinq centimes sur les quatre contributions directes. En 1841, c'est contre la menace d'une augmentation de l'impôt sur les portes et fenêtres qu'on se mobilisa.

12. Il y eut aussi une recrudescence de la contrebande de tabac, mais très localisée. Les droits d'octroi furent également attaqués.

13. Notamment dans le monde rural : BRAUDEL Fernand et LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, op. cit., p. 755. Pour Rémi Gossez, par exemple, la crise économique du milieu du siècle fut largement responsable de la révolte des 45 centimes (GOSSEZ Rémi, « La résistance à l'impôt : les quarante-cinq centimes », op. cit.).

l'offre d'embauche dans l'industrie, les progrès de l'agriculture, etc. auraient contribué à apaiser les tensions qui travaillaient les sociétés rurales<sup>14</sup>. La conjoncture n'était évidemment pas bonne en 1814. Surtout pour les agriculteurs, qui devaient livrer leurs récoltes et leur bétail aux troupes d'occupation. Ces difficultés matérielles, bien réelles, contribuèrent sans doute à alimenter l'indignation antifiscale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, le monde viticole avait l'habitude d'imputer à l'impôt le marasme qui régnait<sup>15</sup>. Toutefois, affirmer que la révolte de 1814 fut une révolte de la misère n'est que partiellement exact, et en tout cas très réducteur. La conjoncture agraire ou commerciale ne fut qu'un ingrédient de cette crise. Un facteur aggravant. Au mieux déclenchant. Mais cette détresse contingente et très relative ne livre pas toute l'intelligibilité de ce vaste mouvement protestataire. Dans leur opposition aux prélèvements fiscaux, les assujettis exprimaient toutes sortes de griefs, et n'hésitaient pas à avancer des arguments à caractère politique.

L'interprétation des émeutes frumentaires soulève exactement le même type de problème. Il serait absurde de nier que ces révoltes avaient quelque chose à voir avec les difficultés qu'éprouvaient les populations confrontées à la hausse du prix des aliments. Elles éclataient bien évidemment lorsqu'une mauvaise récolte, dont les effets se trouvaient aggravés par la piètre qualité des infrastructures de transport, et peut-être aussi par la spéculation, avait provoqué une élévation brutale du cours des denrées. Toutefois la corrélation entre le coût de la vie et la propension à la contestation était loin d'être parfaite. D'autres facteurs intervenaient, telle que l'intégration des économies régionales aux circuits du grand commerce céréalier : c'était souvent pour s'opposer aux exportations de blé, qui privaient la communauté locale de ses ressources alimentaires, que les foules s'ameutaient<sup>16</sup>. Par ailleurs l'assimilation de la révolte à une réaction primaire, mécanique, irréfléchie, à la pénurie – ce qu'Edward Thompson appelait une vision « spasmodique », ou « convulsive », de l'insurrection<sup>17</sup> – fait peu de cas de ce que la perception de la crise, l'interprétation qui en était faite, les attentes qu'elle suscitait, étaient des constructions culturelles. Si la courbe des prix est un bon indicateur de la propension du menu peuple à se mobiliser, elle ne dit pas en quoi va consister cette mobilisation, de quelles significations la foule l'investit. Que faisait le peuple de sa détresse, interrogeait Thompson ? Et il démontrait que son

14. C'est la thèse – qui n'est guère contestable – défendue dans BRAUDEL Fernand et LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, op. cit., p. 766. « Le poids des impôts s'est allégé proportionnellement à la montée du chiffre d'affaires. »

15. LABROUSSE Camille-Ernest, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

16. BOURGUINAT Nicolas, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002.

17. THOMPSON Edward Palmer, « L'Économie morale de la foule anglaise au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Les usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre XVII<sup>e</sup> siècle- XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS/Gallimard/Seuil, 2015, p. 251-329.

attitude face à la disette reflétait un ensemble de notions relatives à la justice alimentaire, aux conditions d'exercice d'un commerce moral, à la nature des obligations incombant aux autorités en matière de lutte contre l'agiotage et d'organisation de l'approvisionnement des marchés, etc. Cette conception particulière des principes moraux et des règles qu'auraient dû respecter les acteurs du commerce du blé déterminait le comportement des foules au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles se substituaient à une autorité publique défaillante.

Peter Sahlins, dans son essai sur les Demoiselles de l'Ariège, n'ignore pas non plus les effets dévastateurs du Code de 1827, qui restreignait les droits d'usage en forêt. Pour les communautés de vallée, déjà fragilisées par une forte pression démographique, et très dépendantes des ressources qu'offraient les espaces boisés, ce règlement était une véritable catastrophe. Mais, bien loin de s'arrêter au constat de cette corrélation entre paupérisation et contestation, Sahlins s'efforce de comprendre comment les habitants des montagnes perçurent et interprétèrent cette violence faite au système agropastoral. Il lui fallait pour cela reconstituer tout le système des représentations sociales de la forêt. L'agression subie, si elle avait des effets très concrets sur le mode de vie des populations, revêtait aussi à leurs yeux un sens particulier. C'est l'image de la forêt dans la culture locale qui façonnait la perception que les paysans pouvaient avoir de l'incursion des agents de l'État dans les sous-bois. Et, comme le montre Sahlins à propos de l'accoutrement des « Demoiselles », déterminait certaines des modalités de la riposte. Cette attention accordée au prisme des représentations culturelles dans la genèse et la conduite de la révolte fait de cet essai un modèle à imiter<sup>18</sup>.

Il faut adopter la même démarche lorsqu'on aborde l'étude des mouvements antifiscaux. Et se demander pour quelles raisons précises l'impôt était odieux à ceux qui devaient l'acquitter. On n'a pas épuisé la question lorsqu'on a observé qu'il était pesant, et d'autant moins supportable que les conditions d'existence se détérioraient. Les protestataires formulaient des doléances très précises à l'encontre des droits sur les boissons. C'était notamment tout l'appareil réglementaire associé à ces taxes, et destiné à lutter contre la fraude, qui les exaspérait. Les contribuables se plaignaient des formalités à observer, de la lourdeur des démarches auxquelles il leur fallait se plier, de la perte de temps occasionnée. Les débits de boissons étaient à tout moment inspectés par les commis : cette contrainte était, de loin, la plus pénible. Les méthodes et l'attitude du personnel affecté à ces contrôles constituaient un facteur aggravant. La révolte de 1814 fut une réaction furieuse contre des procédures, et contre les agents qui étaient chargés de leur mise en œuvre. L'exaspération était telle qu'on ne voulait plus entendre prononcer les mots « droits réunis ».

18. SAHLINS Peter, *Forest Rites. The War of the Demoiselles in Ariège in Nineteenth-Century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974.

L'impôt sur les boissons était jugé « vexatoire ». Il n'est pas de critique adressée à ces taxes qui n'utilisât ce qualificatif. L'adjectif résumait à lui seul tout l'odieux des procédures de contrôle associées à cette fiscalité. Les contribuables avaient le sentiment d'être en permanence importunés, humiliés, voire tyrannisés par les commis. Ils dénonçaient un véritable asservissement. C'est en cela que le système des droits réunis faisait problème. Il instaurait une relation de pouvoir incompatible, dans ses modalités, avec l'idée que les assujettis se faisaient du nécessaire respect de leurs droits et de leur dignité. Le coût des prélèvements semblait presque une question secondaire.

Il faudra donc se demander en quoi consistaient ces « vexations » dont la récurrence finit par provoquer une vaste rébellion ? Qu'est-ce qui rendait si irritant, si révoltant, le contact quotidien du contribuable et de l'administration subalterne ? Et dépouillait de toute espèce de légitimité un impôt pourtant désormais validé par la représentation nationale<sup>19</sup> ? L'explication, on le verra, se situe à plusieurs niveaux. Différents facteurs étaient en jeu, et s'imbriquaient. Les procédures, qui fixaient le mode opératoire des contrôles de routine étaient évidemment en cause. De même que la conduite, c'est-à-dire l'habitus professionnel, des fonctionnaires affectés à ces tâches. Par ailleurs les acteurs du négoce et de la vente au détail se trouvaient, du fait de l'organisation de ces secteurs, très exposés à une confrontation quotidienne et fortement personnalisée avec le fisc. Mais c'est évidemment la conception qu'avaient les contribuables de l'exercice acceptable d'une autorité publique légitime qui importait. Les méthodes – souvent qualifiées d'inquisitoriales – du personnel des impôts étaient jugées attentatoires à leur liberté individuelle. La colère qui couvait, et qu'une conjoncture dégradée exacerbait, éclata brutalement au moment où l'État vacillait.

La dénonciation d'une administration toute-puissante, intrusive, intransigeante, mettant son nez dans les affaires privées, est une composante essentielle de l'antifiscalisme en France. Ce type d'argument fut notamment brandi, au début du xx<sup>e</sup> siècle, par tous ceux qui tentaient de s'opposer aux projets d'établissement d'un impôt sur le revenu<sup>20</sup>. Le poids de la fiscalité nationale dans l'ensemble des prélèvements et le caractère très centralisé du pouvoir expliquent sans doute en partie cette défiance à l'égard des pouvoirs de contrôle des agents de l'État<sup>21</sup>. L'étude des mobilisations populaires du printemps et de l'été 1814 révèle en tout cas l'ancienneté de ces peurs. De récentes enquêtes de terrain ont également montré que la grogne antifiscale se nourrit des sentiments d'impuissance,

19. En réalité, le pouvoir législatif intervenait à peine dans l'élaboration du budget. Les augmentations d'impôt de la fin de l'Empire furent établies par décret (décrets du 11 novembre 1813 et du 9 janvier 1814).

20. DELALANDE Nicolas, *Les batailles de l'impôt. Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2011, p. 230-232.

21. MORGAN Kimberly J. et PRASAD Monica, « The Origins of Tax Systems: A French-American Comparison », *American Journal of Sociology*, vol. 114, n° 5, mars 2009, p. 1350-1394.

d'injustice, d'incompétence personnelle que peuvent éprouver les petits contribuables lorsqu'ils ont affaire à l'administration<sup>22</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est cette même impression de devoir subir, sans pouvoir se défendre, les outrages de fonctionnaires omnipotents qui exaspérait les producteurs de vin et les débitants de boissons.

Les troubles antifiscaux de la Première Restauration s'insèrent dans un long cycle de révoltes, qui débute avec les grands soulèvements paysans du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>, et s'achève avec les grèves et les insurrections des années 1840<sup>24</sup>. Ce sont les modalités de la protestation, plus que ses mobiles, qui font l'unité de cette séquence. La capacité du peuple à opposer une résistance collective aux agressions de toute nature qu'il subissait (accroissement de la pression fiscale, modification des conditions de l'embauche, remise en cause d'un droit d'usage, hausse des prélèvements féodaux, enlèvement de grains...) était totalement dépendante de la vigueur des solidarités communales ou corporatives. Ces structures élémentaires de la vie sociale formaient l'assise et l'ossature de toute mobilisation. Aucune action concertée n'était envisageable si elle ne prenait appui sur ce socle<sup>25</sup>. C'est en ce sens que l'on peut dire que la foule était « communautaire<sup>26</sup> ». Les paroisses, les corporations, les compagnonnages étaient les unités de base de la protestation. Les ressorts de la « résistance », qu'elle fût active ou passive, étaient locaux. Corolaire assez logique de l'absence d'organisation spécifiquement vouée à la lutte sociale, et partiellement ou totalement déconnectée des sociabilités ordinaires<sup>27</sup>, les populations manifestaient

- 
22. SPIRE Alexis, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Paris, Seuil, 2018.
23. Sur la protestation sociale sous l'Ancien Régime, la bibliographie est immense. On se contentera dans cette note de quelques synthèses récentes : AUBERT Gauthier, *Révoltes et répression dans la France moderne*, Paris, Colin, 2015 ; NICOLAS Jean, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1161-1789)*, Paris, Seuil, 2002. Sur les résistances antifiscales : TOUZERY Michèle, *Payer pour le roi. La fiscalité monarchique (France. 1302-1792)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2024, p. 903-1024.
24. Sur la protestation sociale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle on pourra notamment consulter les articles ou ouvrages suivants : BOURGUINAT Nicolas, *Les grains du désordre, op. cit.* ; CARON Jean-Claude, *L'été rouge, op. cit.* ; BEZUCHA Robert, *The Lyon Uprising of 1834. The Social and Political Conflict in the Early July Monarchy*, Cambridge, Harvard University Press, 1974 ; SAHLINS Peter, *Forest Rites, op. cit.* ; GOSSEZ Rémi, « La résistance à l'impôt : les quarante-cinq centimes », *op. cit.* ; TILLY Louise A., « La révolte frumentaire, forme de conflit politique en France », *Annales ESC*, vol. 27, n° 3, 1972, p. 731-737 ; SOBOUL Albert, « Les troubles agraires de 1848 », in *Problèmes paysans de la Révolution (1789-1848)*, Paris, Maspéro, 1976, p. 293-334 ; JARRIGE François, *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
25. La contestation était aussi l'occasion de raffermir des liens à l'intérieur du groupe, dont on aurait voulu qu'il soit totalement solidaire des moteurs de la protestation. Cette recherche de l'unanimité communal était très perceptible dans les révoltes fiscales en milieu rural. Celles de 1848 en particulier. Le basculement dans l'insurrection s'accompagnait de l'érection d'un « mai ». Ceux qui espéraient pouvoir se tenir à l'écart étaient forcés de marcher avec la foule.
26. BERCÉ Yves-Marie, *Croquants et nu-pieds, les soulèvements paysans en France du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1974.
27. Toutefois, les sociétés de secours mutuels pouvaient être impliquées dans les grèves.

une très faible capacité à se mobiliser par anticipation. La grève, l'émeute, éclatait en réaction à une agression, à la mise en cause d'une tradition.

Il revient à Charles Tilly d'avoir dégagé ces propriétés essentielles des révoltes antérieures au tournant des années 1860. Révoltes dont il écrit qu'elles étaient « à base communale<sup>28</sup> ». Par opposition aux mobilisations « associatives » de l'époque contemporaine. Dans un texte publié en 1990<sup>29</sup>, William Sewell reprochait cependant au sociologue américain de ne pas être très précis dans la caractérisation de ces loyautés locales qui formaient l'armature de n'importe quel mouvement de rébellion populaire. Il n'est pas sans importance, affirme Sewell, si l'on veut saisir les ressorts intimes des rébellions « communautaires », de tenter de comprendre ce que pouvait recouvrir le sentiment d'une appartenance corporative à un village, à un métier... Ce type d'allégeance, ajoutait-il, était habituellement associé, avant la Révolution, à des privilèges particuliers ou à des droits coutumiers. C'est au nom de la défense de ces traditions que l'on se mobilisait. Colin Lucas observait de son côté que les foules révolutionnaires avaient une forte conscience d'appartenir à une collectivité à base territoriale<sup>30</sup>. La foule était la communauté reconstituée en dehors de ses structures formelles, pour défendre une justice bafouée, résister à des décisions jugées illégitimes.

Le modèle de Tilly, par ailleurs, présenterait le défaut de privilégier l'étude, d'une part, des causes macro-historiques de la contestation (le développement du capitalisme et la formation d'un État fiscal centralisé), d'autre part des moyens d'agir en commun auxquels avaient recours les hommes et les femmes qui subissaient les effets de ces grandes mutations. Ceci au détriment de l'examen du problème en quelque sorte intermédiaire du sens que les acteurs donnaient à leur vécu et à leur expérience de la lutte. Sewell préconisait, à l'image de Thompson, d'accorder une attention particulière aux significations culturelles des actions humaines. C'est d'ailleurs l'exemple d'un attroupement molement un collecteur d'impôt qu'il évoquait à ce propos.

D'après Thompson et Bercé, le cycle bi-séculaire des révoltes à base territoriale se serait achevé, en France, dans les années 1845-1851. Par la suite, ce sont des associations à l'assise beaucoup plus large, fondées sur l'adhésion volontaire, et dotées d'une organisation formelle, qui orchestrèrent la protestation. Si Charles Tilly observe que la Révolution s'est accompagnée d'innovations majeures dans le domaine de l'action collective<sup>31</sup>, la vraie

28. TILLY Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

29. SEWELL William H. Jr., « Collective Violence and Collective Loyalties in France: Why the French Revolution made a Difference », *Politics and Society*, vol. 18, n° 4, 1990, p. 527-552.

30. LUCAS Colin, « The Crowd and Politics », in Colin LUCAS (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 2, *The Political Culture of the French Revolution*, Oxford, Pergamon Press, 1988, p. 259-285.

31. Il mentionne notamment les comités, les clubs, les assemblées, les fêtes... TILLY Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, op. cit., p. 539.

rupture, se situe, selon lui, un demi-siècle plus tard. William Sewell considère de son côté que les réformes engagées par la Constituante eurent un effet décisif sur l'histoire des mobilisations sociales<sup>32</sup>. Les loyautés traditionnelles furent sapées par l'abolition des privilèges, des corporations, et par l'avènement d'un État garantissant les droits naturels, l'égalité civile. En provoquant la formation d'une sphère politique nationale, la Révolution bouleversa les conditions dans lesquelles la protestation pouvait s'organiser et s'exprimer. Les luttes s'inséraient dans un horizon élargi. Elles devenaient par voie de conséquence moins particularistes, moins strictement locales, et moins purement réactives. Cependant les vieilles traditions protestataires ne disparurent pas du jour au lendemain. Pendant un certain temps, formes anciennes et formes modernes purent coexister<sup>33</sup>. Les identités locales ou corporatives étaient aussi affaire de sentiments, d'habitudes sociales, de représentations mentales. Les bouleversements juridiques et politiques de la période révolutionnaire n'avaient pas immédiatement prise sur ces attitudes. Pour preuve : il n'y eut peut-être jamais autant de guerres intervillageoises que dans les années 1820, et les violences compagnonniques perdurèrent durant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

La révolte de 1814 relève sans conteste de la catégorie des soulèvements communautaires. À observer comment se constituèrent les mûles d'opposition antifiscale, comment se formèrent les attroupements qui s'opposèrent physiquement aux administrations chargées de percevoir les taxes, il apparaît que la résistance était fortement encadrée dans la vie locale. Ce que confirme la composition des foules qui s'en prenaient aux commis. Comme du reste leur langage gestuel. On s'efforcera donc, suivant en cela les recommandations de William Sewell, d'identifier quels types de loyautés, d'allégeance, d'identités collectives, se trouvèrent engagées dans les luttes antifiscales de la Première Restauration, et par qui. Quelle était la nature des relations sociales, des solidarités, des sociabilités sans lesquelles les contribuables en conflit avec l'administration fiscale ne pouvaient faire corps, et dont la vigueur rendit possible la transmutation d'une colère diffuse et atomisée en une opposition collective et frontale aux taxes sur les boissons ? Quels sentiments d'appartenance, quelles espèces de rapports interindividuels sous-tendaient la révolte ? L'un des enjeux étant de comprendre comment des hommes et des femmes qui, parce qu'ils exerçaient une profession sans lien avec le commerce des alcools, n'étaient pas assujettis à ces impôts, se trouvèrent malgré tout impliqués dans la lutte.

Les émeutes fiscales de 1814 présentaient bien des similitudes formelles avec les révoltes contre la Ferme qui éclatèrent à l'aube de la Révolution. L'environnement institutionnel avait pourtant radicalement changé.

32. SEWELL William H. JR., « Collective Violence and Collective Loyalties in France... », art. cité.

33. La protestation fiscale, écrit Sewell, ne fut guère affectée par les bouleversements de la Révolution.

L'impôt était théoriquement consenti. Les privilèges avaient été abolis. Le recouvrement des taxes sur les biens de consommation, naguère confié à des intérêts privés, était désormais entre les mains de l'État. Il faudra tenter de mesurer l'impact que ces réformes purent avoir sur la représentation que les « contribuables » se faisaient des prélèvements auxquels ils étaient soumis. Et se demander si la suppression des particularismes provinciaux en matière fiscale<sup>34</sup> a pu influencer sur l'extension spatiale de la contestation. Si le progrès de la centralisation étatique contribua à désenclaver – et dans quelle mesure – la protestation.

Pour étudier la révolte des droits réunis, brève secousse à l'échelle de l'histoire pluriséculaire des résistances au développement de l'État militaro-fiscal, nous disposons d'une information assez abondante<sup>35</sup>. On peut espérer, par cette étude de cas, apporter une contribution monographique à la connaissance des luttes sociales dans la France postrévolutionnaire. L'apport conceptuel de Charles Tilly, que l'on présentera plus en détail dans le corps du texte, sera fréquemment sollicité. Pas seulement en raison de sa valeur explicative propre. Mais parce qu'adosser un travail empirique, portant sur un objet restreint, à cette construction théorique ambitieuse – et aux réflexions, critiques, commentaires qu'elle a suscités – c'est se donner la possibilité de lui conférer une portée dont il ne pourrait, pris isolément, se prévaloir.

34. Ainsi qu'on le verra, le montant des taxes sur le vin n'était pas uniforme : il différait selon le volume des productions dans chaque département considéré.

35. Pour l'essentiel puisée dans cinq séries de liasses conservées aux Archives nationales : 1. Correspondance préfectorale classée par département (F7 8970 à 9259) ; 2. Missions des commissaires extraordinaires du roi (F7 7027 à 7030) ; 3. F1a 588 (correspondance relative aux troubles antifiscaux) ; 4. Correspondance de la division criminelle (BB18 943-946) ; 5. Pétitions à la chambre des députés (C 2026 à 2049).